



Comité Régional de Natation d'Ile de France



E.N.F.

Règlement 2013-2014

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS
☎ 01 40 31 19 20 - Fax 01 40 31 07 25
Internet : <http://www.cif-natation.fr>
cif@cif-natation

île de France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

Les étapes de validation de compétences se passent

« de façon chronologique ».

Pour se présenter au test du pass'sports de l'eau il faut être titulaire du sauv'nage et que le test soit enregistré sur extranat.

Pour se présenter aux tests du pass'compétition il faut être titulaire du test du pass'sports de l'eau et que le test soit enregistré sur extranat.

L'enfant ne peut être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente pour acquérir les nouvelles compétences.

Sans validation du test sur extranat, le nageur ne peut se présenter à la session d'un test supérieur

PREAMBULE

L'ENF un concept de formation	page 2
Les trois étapes de L'École de Natation Française	page 3

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le pass'sport de l'eau	page 4
Le pass'compétition	page 4

AGREMENT ENF

Le cahier des charges	page 4
Conditions d'agrément « <i>Ecole de Natation Française</i> » (E.N.F)	page 4
Protection des droits	page 5

EVALUATEURS-ASSISTANTS

Le rôle de l'Evaluateur	page 5
-------------------------------	--------

FORMATION

Formation E.N.F de la FFN	page 6
Formateurs E.N.F. de la FFN	page 6
ENF1, ENF2	page 6
ENF3	page 6

CERTIFICATION

Attribution	page 7
-------------------	--------

ORGANISATION DES SESSIONS DES « TESTS E.N.F »

Modalités d'organisation du Sauv'nage	page 7
Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau	page 8
Modalités d'organisation du Pass'compétition	page 9

DIPLÔME : page 9

RECAPITULATIF : page 10

ANNEXES

Formulaire de déclaration de tests de Sauv'nage	page 10
Formulaire de demande d'organisation du Pass'sports de l'eau	page 11
Formulaire de demande d'organisation d'un Pass'compétition	page 12

PREAMBULE

Pour répondre aux enjeux de l'Ecole de Natation Française, nous devons former les nageurs. La Fédération entend par ce terme le développement des capacités motrices, physiques et artistiques... en donnant les moyens à chacun de développer des capacités d'adaptations propices à l'épanouissement des pratiquants et à l'évolution vers le plus haut niveau possible. C'est donc mettre en œuvre une démarche pédagogique pour acquérir les solutions motrices les plus efficaces et adaptées au pratiquant et permettre au Nageur de devenir « acteur » de sa progression.

L'école doit valoriser l'engagement de l'enfant dans une démarche qui tend vers l'excellence.

La culture de l'excellence se construit dès le plus jeune âge. La confrontation de l'enfant aux différentes compétences définies dans les tests est un élément majeur structurant la construction du nageur.

Pour cela, un temps d'apprentissage est nécessaire pour permettre à l'enfant de se présenter au passage des tests en situation de réussite. Celle-ci étant une des clés de voûte de l'estime de soi et du désir de progresser.

La réussite au test donne l'envie. C'est pourquoi nos écoles de natation doivent s'emparer du dispositif ENF et adapter leur structuration pour placer nos jeunes enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage.

L'ENF un concept de formation :

Ce programme est le socle commun d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la Fédération.

L'enfant qui entre dans nos structures doit pouvoir s'épanouir au travers de la richesse de nos activités. À un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, il s'agit de donner à ces enfants les moyens de satisfaire leurs aspirations au sein de nos clubs.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte un des éléments essentiels à la construction du nageur. Le plus important est de mettre l'enfant en situation de transformer sa pratique. Ainsi, une formation bien conduite suppose que l'on ne brûle pas les étapes. Cela impose donc que chaque éducateur forme l'enfant pour qu'il soit en capacité de réussir tous les tests. Le « désir » et « l'envie » chez l'enfant sont les moteurs de ses activités. Il ne peut y avoir de construction d'un projet personnel ambitieux sans désir fort. Présenter un enfant à un test sans formation préalable et sans avoir vérifié ses capacités de réussir, c'est ignorer les préjudices que cela engendre auprès de ce jeune.

L'ENF n'est pas une règle mais un concept novateur de formation, ce n'est ni une compétition, ni un élément de statistique, mais bien le franchissement d'étapes qui valident des compétences développées par l'enfant.

L'enrichissement et le développement des habiletés motrices sont possibles grâce à l'utilisation des différentes activités de la Natation. C'est l'objet de la pluridisciplinarité. Par habiletés motrices, nous désignons le niveau de compétences acquis par un pratiquant pour atteindre un but. Lorsque le pratiquant acquiert une habileté motrice, il n'apprend pas un mouvement mais une solution motrice. Cet apprentissage est possible par la confrontation à des tâches imposant des transformations profondes. Seuls les objectifs constitués de difficultés à résoudre modifient les comportements. Dans les tentatives ultérieures l'enfant révisé, modifie et optimise les solutions motrices déjà trouvées.

L'acquisition d'habiletés motrices fondamentales s'avère nécessaire pour la pratique d'activités physiques et sportives. Un enfant n'ayant pas eu la chance de développer ses habiletés motrices

fondamentales peut se heurter à des difficultés au moment de pratiquer une discipline faisant appel à des habiletés plus complexes.

NE PAS CONFONDRE : la « pluridisciplinarité » qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois, et la pratique « multisports » qui constitue à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique multisports impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l'ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le test water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée, etc.

C'est pourquoi préparer uniquement les tests n'a aucun sens ! Nos écoles de natation doivent favoriser le développement des compétences et des habiletés évaluées dans les tests, en s'appuyant sur l'ensemble des disciplines. Les fondamentaux communs définis dans les tests de l'ENF sont les appuis, le gainage, l'étirement, la coordination, l'alignement, etc. Ce sont des compétences que nous pouvons aisément développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels, humains ou équipements supplémentaires.

Les étapes de validation de compétences se passent « de façon chronologique ».

Pour se présenter au test du pass'sports de l'eau il faut être titulaire du sauv'nage et que le test soit enregistré sur extranat.

Pour se présenter aux tests du pass'compétition il faut être titulaire du test du pass'sports de l'eau et que le test soit enregistré sur extranat.

L'enfant ne peut être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente pour acquérir les nouvelles compétences.

Sans validation du test sur extranat, le nageur ne peut se présenter à la session d'un test supérieur.

Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :

ENF1 - "le **Sauv'nage**", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

ENF2 - "le **Pass'sports de l'eau**", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

ENF3 - "le **Pass'compétition**", propre à chaque fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix, au sein de la Fédération qui l'organise.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le pass'sport de l'eau :

La réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est désormais soumise à la préparation des cinq tests, mais à la présentation et à la validation d'un minimum de trois tests au choix.

Le pass'compétition :

Depuis la saison 2012-2013, les enfants nés en 2004 et après doivent être en possession du pass'compétition pour accéder aux compétitions.

Il ne sera pas possible de prendre part à une compétition officielle ou non (prise de temps) sans être titulaire du test ENF3-Pass'compétition dans la discipline de son choix.

Pour la saison 2013-2014, un âge minimum est requis pour accéder au pass'compétition (être dans sa 9^{ème} année).

Les enfants nés en 2005 sont les plus jeunes à pouvoir se présenter.

Les enfants nés en 2006 et après seront concernés par le sauv'nage et le pass'sport de l'eau.

AGREMENT ENF

Le cahier des charges :

Le cahier des charges fourni aux « clubs agréés E.N.F. » donne les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autre, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F., d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :

Sont concernées :

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des Fédérations membres du C.I.A.A. qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions :

Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

Etre à jour de l'affiliation.

Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage.

Le Comité d'Ile de France fait paraître régulièrement, la liste des clubs agréés ENF sur le BO et sur le site du Comité régional.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment l'enregistrement des sessions du sauv'nage sur extranat.

Il n'est pas nécessaire de refaire une demande d'agrément si le club n'a pas rempli les conditions de reconduction. Il s'agit pour le club de régulariser la situation en enregistrant ses sessions de sauv'nage sur extranat, en nommant bien un évaluateur licencié dans le club responsable de la session.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement, entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les Fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

Protection des droits :

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'E.N.F. et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'*Ecole de Natation Française*.

Seuls les documents E.N.F. (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le C.I.A.A peuvent être utilisés dans le cadre de l'E.N.F.

EVALUATEURS-ASSISTANTS

Profil des Assistants Evalueurs :

Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evalueur, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evalueur » correspondante.

Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan.

Profil des Evalueurs ENF1 et ENF2 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (Education Nationale).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Profil des Evalueurs ENF3 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN). Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

Le rôle de l'Evalueur :

- Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre du dispositif.
- Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.
- Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.
- Il engage sa signature.

FORMATION

Formation E.N.F de la FFN :

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en causes, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de **toutes les Fédérations** mais aussi au sein de notre Fédération.

L'évaluation du « sauv'nage et du pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « pass'compétition » est réservé aux Fédérations et concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « Evalueur ». A ce niveau ce sont les compétences et l'aptitude à observer dans un cadre défini qui sont sollicitées.

Pour obtenir leur qualification, les Evalueurs E.N.F. et les Assistants Evalueurs E.N.F ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Formateurs E.N.F. de la FFN :

ENF1, ENF2

Les formations ENF1 et ENF2, Evalueurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

A ce jour, seul le Délégué Technique ENF, agréé par l'ERFAN-CIF peut assurer des formations ENF1, ENF2. En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes. Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.

ENF3

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par les C D. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Dans le cas contraire, l'ERFAN agréée un formateur pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation synchronisée** sont dispensées par le Comité régional. Les formateurs sont un CT et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation synchronisée.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.

Pour prétendre faire une formation ENF3, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du pass'sport de l'eau.

CERTIFICATION

Attribution

Les numéros de certification sont attribués par le Comité régional dès réception des différentes pièces justificatives (récépissé de licence, diplômes d'éducateur, d'enseignant, d'officiel). Elle est annuelle et est tacitement renouvelée si la personne est licenciée à la FFN d'année en année.

Si un cas majeur d'utilisation de cette certification en dehors des conditions d'utilisation s'avérait, la personne pourrait se voir retirer sa qualification d'évaluateur ou d'assistant.

Les stagiaires en formations BPJEPS AAN peuvent être assistant ENF1 voir ENF2 si la formation est dispensée pendant leur cursus, le centre de formation doit adresser à l'ERFAN les bilans et les pièces justificatives). Dès l'obtention du diplôme BPJEPS AAN, il faut qu'ils demandent au Comité régional un n° d'évaluateur.

Une carte sera envoyée aux personnes certifiées.

Seules les personnes licenciées pour la saison et certifiées peuvent valider les tests de l'ENF.

L'enregistrement sur extranat est assuré par l'ERFAN d'Île de France.

ORGANISATION DES SESSIONS DES « TESTS E.N.F »

Modalités d'organisation du Sauv'nage

Le « Sauv'nage » peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'Évaluateur ENF1.

Les organisations doivent être déclarées un mois avant la date de la session prévue au Comité départemental qui peut dépêcher un délégué. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

Information :

Arrêté du 25 avril 2012 : Le sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme.

Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.

Le rôle du club agréé E.N.F.:

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests « ENF1 - sauv'nage ».

Il envoie les fiches bilans au CD est ce fait ?

Il enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat

Le rôle du comité départemental

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests « ENF1 - sauv'nage » et ou « ENF2 - Pass'sports de l'eau » et « ENF3 - pass'compétition natation course », « ENF3 - pass'compétition natation synchronisée »

Il enregistre les résultats des tests du « ENF1 - sauv'nage » le cas échéant et « ENF2 - Pass'sports de l'eau » et sur Extranat

Il adresse le bilan des tests « ENF3 - pass'compétition natation course », « ENF3 - pass'compétition natation synchronisée » au comité régional Ile de France.

Rappel : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral « assistant club » et brevet fédéral 1^{er} degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau

L'organisation du « Pass'sports de l'eau » est de la responsabilité du Comité départemental par délégation du CIF aux CD.

Chaque CD envoie au Comité régional le calendrier de session avec le nom de la personne déléguée par le CD titulaire de l'ENF2 avec avis du délégué technique ENF.

Les sessions de pass'sports de l'eau sont planifiées dans le calendrier départemental. (Attention à bien proposer toutes les disciplines.)

Le passage des tests se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2.

Dans l'hypothèse où un club ne puisse participer pour des raisons exceptionnelles au dispositif proposé par le CD, ce dernier établit les conditions d'organisation des « pass'sports de l'eau ». A minima, le club devra

***remplir le formulaire de demande d'organisation et le transmettre un mois avant la date prévue de la session au comité départemental pour avis. Celui-ci devra envoyer ce même formulaire visé au CIF. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.**

***proposer le test à au moins deux clubs. Si seul le club organisateur est présent sur la session, celle-ci sera invalidée.**

***remplir les conditions établies par le CD**

Le CD devra envoyer un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2.

Pour l'ensemble des organisations,

Il n'est pas obligatoire d'organiser l'ensemble des tests au cours d'une même session.

Une session peut comporter un seul des cinq tests.

Il n'est pas fixé de limite de validité.

A minima, la présence de deux Évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la qualification Évaluateur ENF2.

Rappel : Le « Pass'sports de l'eau » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral 2^{er} degré. Le « Pass'sports de l'eau » est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN).

La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Le rôle du comité départemental

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Le CD enregistre les résultats des tests du pass'sports de l'eau sur Extranat

Dans le cas où l'organisation est accordée à titre exceptionnel à un club agréé E.N.F, ce dernier envoie les résultats à son CD.

Modalités d'organisation du Pass'compétition

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional. Il peut être organisé par le Comité Régional ou Départemental. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3.

A ce jour, les pass'compétitions Natation course et Natation synchronisée sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional.

Chaque CD envoie au Comité régional le calendrier de session avec le nom de la personne déléguée par le CD titulaire de l'ENF3 avec avis du délégué technique ENF.

Les sessions de pass'compétition sont planifiées dans le calendrier départemental. (Attention à bien proposer toutes les disciplines.)

Dans le cas où celles-ci ne seraient pas inscrites dans le calendrier, une demande d'organisation devra être faite par le comité départemental à la commission Eveil apprentissage du Comité régional. Voir en annexe formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

Lors de la passation du test, nécessité d'un Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant.

Les départements doivent envoyer le calendrier complet des tests ENF ainsi que les personnes référentes pour le CD de chaque session, avant le 15 octobre 2013 au Comité régional.

Le rôle du Comité départemental ou du Comité régional:

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Le CD transmet les résultats des tests pass'compétition au comité régional, qui les valide sur Extranat, à administration@cif-natation.fr pour la Natation Synchronisée, natation@cif-natation.fr pour la Natation Course, le Plongeon, l'Eau Libre et à gestion@cif-natation.fr pour le Water-polo.

Des modèles de fiches d'évaluations sont disponibles sur le site du CIF.

DIPLÔME

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du « **Sauv'nage** ».

Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Dans le cas du « **Pass'sports de l'eau** », un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance.

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du « **Pass'compétition** ».

Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage, pass'sports de l'eau et pass'compétition ainsi que des cartes diplômes. Voir sur le site du CIF pour télécharger le bon de commande intitulé support pédagogique - bon de commande.

RECAPITULATIF

Les résultats des tests du « sauv'nage » sont enregistrés dans extranat par le club et sont envoyés au CD.

Attention, les clubs doivent enregistrer les tests de la saison sportive avant le 15 septembre de la saison à venir au risque d'invalider la session (licences).

Les résultats des tests du « pass'sports de l'eau » sont enregistrés dans extranat par le CD.

Attention, les CD doivent enregistrer les tests de la saison sportive avant le 15 septembre de la saison à venir au risque d'invalider la session (licences).

Les résultats des tests des « pass'compétition » sont enregistrés dans extranat par le CIF et sont envoyée par le CD au Comité régional à administration@cif-natation.fr pour la Natation Synchronisée, natation@cif-natation.fr pour la Natation Course, le Plongeon, l'Eau Libre et à gestion@cif-natation.fr pour le Water-polo.

Attention, le CIF doit enregistrer les tests de la saison sportive avant le 15 septembre de la saison à venir au risque d'invalider la session (licences).

Les départements doivent envoyer le calendrier complet des tests ENF, pass'sport de l'eau et pass'compétition ainsi que les personnes référentes pour le CD de chaque session, avant le 15 octobre 2013 au Comité régional.

ANNEXES

Formulaire de déclaration de tests de « sauv'nage »

Formulaire de demande d'organisation du « pass'sports de l'eau »

Formulaire de demande d'organisation d'un « pass'compétition »

Déclaration d'organisation d'une session du test du sauv'nage

Document à transmettre au comité départemental pour information
1 mois avant la date de la session

Club :

Adresse :

Evaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du sauv'nage

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Horaires :

Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur

..... Nombre d'enfants que le club peut accueillir

Fait le : à :

Signature du président du club
(Tampon)



SI LE CLUB N'A PAS PU PARTICIPER AUX ORGANISATIONS « PASS'SPORTS DE L'EAU » ORGANISEES PAR LE CD

Demande d'organisation d'une session de test du pass'sports de l'eau exceptionnelle

Document à transmettre au comité départemental pour avis et accord

1 mois avant la date de la session

Club :

Adresse :

Evaluateur ENF2 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du pass'sport de l'eau

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Clubs participants 2 au minimum :

Horaires :

Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur

..... Nombre d'enfants des autres clubs accueillis

Discipline concernée*

Natation course

Natation synchronisée

Plongeon

Water polo

Nage avec palmes

*Cocher les disciplines concernées

Fait le :

à :

Signature du président du club
(Tampon)

Avis du comité départemental :

Avis du délégué technique ENF :

Le CD désigne :

Représentant du comité départemental Evaluateur ENF2

Date et signature du président du comité départemental, (Tampon)

Document à retourner au club et copie au CIF à Evelyne CIRIEGI présidente de la « Commission ENF »

**SI LE CD N'A PAS PLANIFIÉ DANS SES ORGANISATIONS LES
« PASS'COMPÉTITION »**

Demande d'organisation d'une session du tests pass'compétition

Document à transmettre au CIF à Evelyne CIRIEGE présidente de la « Commission ENF »
pour avis et accord 1 mois avant la date de la session

Comité départemental :

Délégué technique ENF :

Référent disciplinaire :

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Jury ENF3 :

*

*

*

*

...

Date et lieu d'organisation :

Horaires :

Nombres d'enfants :

Discipline concernée*

Natation course

Natation synchronisée

*Cocher les disciplines concernées

Fait le : à :

Signature du président du CD
(Tampon)

Avis du comité régional

Avis du CTR à charge du dossier ENF

Le CIF désigne :

Représentant du comité départemental Evaluator ENF3

Date et signature de la présidente de la commission « ENF », (Tampon)

Document à retourner au CD

Nos partenaires :



 **île de France**



MEGATEK



VIBRA'SON